



Froideville

**Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit
extrabudgétaire pour financer le remplacement des
collecteurs EU/EC du tronçon ch. du Joran-ch. des Raveyres**

N° 14/2017

**LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, et pour approbation, le présent préavis concernant le remplacement d'un tronçon de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) du tronçon chemin du Joran-chemin des Raveyres.

1. SITUATION

Les tronçons de collecteurs communaux à remplacer partent du chemin du Joran, chambre 610, pour rejoindre la chambre 607 à l'angle de la parcelle N° 653, propriété de M. Jean-Jacques Streit. Ceux-ci passent à travers la propriété avec une ancienne fosse à mi-parcours. Lors de fortes chutes de pluie, les eaux claires débordent du collecteur et se déversent dans la canalisation des eaux usées de la villa, inondant le sous-sol de celle-ci; il est donc impératif de remédier à cet état de fait.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'éviter de nouveaux sinistres dans le sous-sol de la propriété susmentionnée, et également de pouvoir bénéficier d'un contrôle des canalisations sur ce tracé, il est nécessaire de pouvoir procéder au changement de ces tuyaux. Actuellement, tout contrôle est impossible en raison de la présence de l'ancienne fosse qui se trouve à mi-chemin devant la villa.

3. TRAVAUX A REALISER

Il s'agit de saisir l'occasion de mettre ces tronçons de canalisations aux normes SIA 190, soit d'installer :

35 m. de tuyaux Ø 200 mm en PE soudé pour les EU

35 m. de tuyaux Ø 400 mm en PE soudé pour les EC

Ces travaux seront réalisés le long du chemin des Raveyres. Les anciennes canalisations seront désaffectées.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

L'exécution des travaux est prévue pour le courant de l'été 2017.

5. COÛTS

Génie civil, travaux de fouille sur environ 40 mètres, pose des collecteurs, construction de 4 chambres, pose des tuyaux soudés en PE (secteur S de de protection des eaux), plus remise en état	CHF	62'000.00
Honoraires, étude, teintage, projet appel d'offres, direction des travaux, décomptes (y c. 15 % de rabais)	CHF	13'300.00
Divers et imprévus	CHF	2'700.00
Total TTC	CHF	78'000.00

Les montants mentionnés ci-dessus sont basés sur des calculs d'ingénieur, avant la rentrée des offres; les travaux mentionnés ne bénéficient d'aucun subside, ni de la Confédération, ni du Canton.

6. INCIDENCES FINANCIERES

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi de CHF 78'000.00, d'un remboursement de la dette sur une période de 10 ans, ainsi que d'un amortissement comptable par prélèvements sur la réserve « épuration », les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 2'340.00 (intérêt sur emprunt éventuel) la 1^{ère} année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 234.00 la 10^{ème} et dernière année.

7. CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis N° 14/2017,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance du préavis de la Commission des finances,
- vu la nécessité de changer ces collecteurs qui se trouvent en zone S,
- vu que cet objet figure au tableau des investissements 2017-2021,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 78'000.00 en vue de la réalisation des travaux mentionnés sous point 5,
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de CHF 78'000.00, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir l'emprunt éventuel sur une période maximale de 10 ans,
4. de procéder à un amortissement comptable de l'investissement consenti par un prélèvement à la réserve épuration.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Jean-François THUILLARD

Alice HENRY

Froideville, le 13 février 2017

Direction responsable : Epuration – M. Albert BLASER, Municipal

Annexe : plan